

# Procès de l'ex-préfet rwandais Bucyibaruta à Paris : le parcours d'un « profil adéquat »

Pierre Firtion

RFI, 11 mai 2022



*disposant pas de diplôme de l'enseignement supérieur, il a dû bénéficier, juge l'historien, de l'appui d'une ou deux personnes qui font les carrières ou en assurent du moins la continuité ».*

Ce croquis d'audience montre Laurent Bucyibaruta lors de l'ouverture de son procès, à Paris, le 9 mai 2022. Il est accusé de complicité dans le génocide au Rwanda. AFP - BENOIT PEYRUCQ

*Avec notre envoyé spécial à la cour d'appel de Paris, Pierre Firtion.*

Bourgmestre, sous-préfet, député, préfet. La cour s'est penchée cet après-midi sur le parcours politique et administratif de l'accusé, de 1973 à 1994. « *C'est une carrière longue, fait remarquer à la barre, l'historien André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs, on peut en déduire que les services attendus ont été rendus* ». *L'accusé ne*

Pourquoi a-t-il été choisi pour occuper la fonction de préfet dans sa région natale de Gikongoro ? « *Il avait le profil adéquat, il n'était pas sur cette ligne de gêner des poids lourds, de postuler à des postes majeurs* », répond l'historien, avant d'ajouter : « *il n'avait pas de force militante derrière lui, il n'entretenait pas d'Interahamwe* ». Laurent Bucyibaruta apparaît à l'époque comme un membre consensuel du MRND, le parti du président Habyarimana, « *alors qu'il y avait des candidats plus extrémistes* » pour ce poste de préfet, précise Guichaoua qui fait remarquer que l'accusé n'était pas corrompu. « *La vertu qu'on a appréciée chez lui, lance-t-il, c'est le service, il servait. Mais on peut pas dire qu'il se servait. C'est ça qui a fait sa force* ».

## Quel a été le rôle des préfets durant le génocide ?

Des images de cadavres jonchant les rues, d'hommes armés de machettes contrôlant les véhicules. En visionnant hier une vidéo de Kigali durant le génocide, la cour a été pour la première fois confrontée à l'horreur du printemps 94 au Rwanda. Une terrible réalité qu'est ensuite venu décrire à la barre André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs. Cet historien était à Kigali le 6 avril 1994 quand tout a commencé. D'une voix éraillée, il raconte la peur. Et tente à l'aide de cartes d'expliquer à la cour l'inexplicable ou comment un tel génocide a pu voir le jour.

Un génocide « *se produit dans des pays qui vont mal* », avait expliqué un peu plus tôt, un autre historien, Jacques Semelin, spé-

cialiste de ces tueries de masse. « *C'était le cas du Rwanda à la fin des années 80* », a-t-il indiqué avant de mettre en avant la responsabilité centrale des décideurs politiques, administratifs et militaires dans ce génocide des Tutsi. Quel a alors été le rôle des préfets, fonction qu'occupait l'accusé au moment des faits, dans ce massacre ?

« *Je suis loin d'avoir une vision de tous les préfets. Je connais un préfet, de Butare, qui a résisté quelques temps, deux semaines je crois, et puis les représentants du gouvernement provisoire sont arrivés à Butare. Le préfet a été limogé et quelques jours plus tard, il a été assassiné. C'est cet exemple que je connais, mais après je ne sais pas pour les autres* ».

Le rôle des préfets dans ce génocide, la cour a deux mois pour éclaircir ce point central du dossier.